

FORUM

des Modes d'Accueil pour les 0 à 3 ans

sur la Communauté de Communes
du Pays de Limours



le samedi 11 février 2012

de 9h30 à 12h30

Maison de la Communauté

615 rue Fontaine de Ville 91640 Briis-sous-Forges



Communauté de
Pays de Limours
615 rue Fontaine



Communes du
de Ville

Tél : 01.64.90.79.00
www.cc-paysdelimours.fr

Les différents modes d'accueil de la Communauté de Communes

L'accueil collectif : multi-accueil

Accueil collectif régulier :

Votre enfant est accueilli à temps plein ou à temps partiel selon vos besoins ; un contrat individualisé est signé annuellement entre vous et la structure.

Accueil collectif occasionnel :

Votre enfant est accueilli en journée ou demi-journée selon votre demande et les places disponibles sur les structures.

C'est une inscription à renouveler selon vos besoins.

Le Multi-accueil est géré par une collectivité : mairie ou communauté

Les structures d'accueil collectif de notre territoire :

de communes:

- Une structure intercommunale située à Gometz-la-Ville.
- Une structure communale située à Limours (réservée aux enfants domiciliés à Limours pour l'accueil régulier ; contactez la structure).

Le Multi-accueil Parental.

Les parents s'impliquent au quotidien dans le fonctionnement de la structure, gestion, accueil des enfants...

2 structures sur le territoire :

- « **les Oisillons** » situé à **Boullay-les-Troux**.
- « **l'île aux enfants** » situé à **Briis-sous-Forges** (réservée aux enfants des communes de Briis-sous-Forges et Forges-les-Bains ; contactez les mairies).

Les différents modes d'accueil de la Communauté de Communes

L'accueil individuel : assistant(e) maternel(le) ou auxiliaire parental(e)

Au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) qui devient votre salarié :

Votre enfant peut être accueilli :

- Les listes des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par les services Protection Maternelle et Infantile sont disponibles aux **Relais Assistant(e)s-Maternel(le)s de la Communauté de Communes**, lieux ressources pour un accompagnement dans vos recherches d'un salarié et vos démarches administratives au quotidien.

Le service emploi de la Communauté de Communes vous permet :

- De déposer les offres d'emploi.
- De recevoir des candidatures et de bénéficier d'un suivi avec un conseiller.

A votre domicile avec un(e) auxiliaire parental(e) que vous employez :

Les associations présentent sur la Communauté de Communes :

- **L'ADMR**, association de service à la personne et aide à domicile peut vous aider à trouver un auxiliaire parental sur vos besoins en horaires atypiques.
- **Dynamique embauche** : association intermédiaire d'insertion.

Vous trouverez sur place :

- **Le service PMI (Protection Maternelle et Infantile)** du Conseil Général qui pourra répondre à vos questionnements dès le début de grossesse jusqu'au 6 ans de votre enfant.
- **L'ADMR** association de service à la personne et aide à domicile.

Pour l'accueil collectif :

- **Le Multi-accueil Intercommunal à Gometz-la-Ville** géré par la Communauté de Communes du Pays de Limours : 35 places de 0 à 3 ans.
- **Le Multi accueil Parental à Boullay-les-Troux :**
« **les Oisillons** » 20 places de 18 mois à 4 ans.
- **Le Multi-accueil Parental à Briis-sous-Forges :**
« **l'île aux enfants** » 20 places de 3 mois à 3 ans (communes de Briis-sous-Forges et Forges-les-Bains).
- L'association « **la Forge des Lutins** » proposant des ateliers d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans.

Pour l'accueil individuel :

- **Les assistantes maternelles.**
- **Les Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes.**

Nous remercions d'avance les participants à ce forum.

Contacts :

petite.enfance@cc-paysdelimours.fr

ou tél : 01.64.90.05.15